

Rentrée scolaire 2016 dans le 1^{er} degré
Mesures décidées après consultation du Comité technique spécial départemental
du 8 mars 2016 et du Conseil départemental de l'Éducation nationale du 18 mars 2016

Les décisions de carte scolaire du 1^{er} degré ont été actées après examen des effectifs prévisionnels des écoles. Pour la rentrée 2016, dans un contexte démographique favorable, 32 postes sont alloués au département des Landes : + 258 élèves sont attendus. La répartition de cette dotation répond aux priorités suivantes :

- . répondre aux évolutions démographiques et maintenir les écoles en milieu rural,
- . conforter et restructurer l'enseignement spécialisé (apport de moyens, formation),
- . accompagner le plan pour l'éducation prioritaire,
- . poursuivre le déploiement des dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « accueil des moins de 3 ans »,
- . prendre en compte les nouvelles décharges de direction,
- . conforter la brigade de remplacement,
- . développer l'enseignement des langues régionales.

Compte tenu de ces critères, les mesures suivantes sont actées :

1. Ouvertures de classes : 11 ETP

- ▶ Ecole primaire de HERM
- ▶ Ecole élémentaire du Bourg Neuf - MONT DE MARSAN
- ▶ Ecole primaire de ORTHEVIELLE (RPI ORTHEVIELLE – PORT DE LANNE)
- ▶ Ecole élémentaire de PARENTIS EN BORN
- ▶ Ecole primaire de SEYRESSE
- ▶ Ecole élémentaire de YCHOUX
- ▶ Ecole primaire de SAINT MARTIN DE HINX
- ▶ Ecole élémentaire Jules Ferry - SAINT MARTIN DE SEIGNANX
- ▶ Ecole élémentaire Jean Jaurès - SAINT MARTIN DE SEIGNANX (classe Occitan)
- ▶ Ecole primaire Frédéric Mistral – SAINT PIERRE DU MONT
- ▶ Ecole élémentaire Jean Mouchet - TARNOS

2. Fermetures de classes : 9 ETP

- ▶ Ecole maternelle de AIRE SUR L'ADOUR
- ▶ Ecole maternelle Saint Pierre - DAX
- ▶ Ecole maternelle Odette Duboy – TARNOS
- ▶ Ecole primaire de BROCAS (RPI BELIS – BROCAS – CANENX – CERE - MAILLERES)
- ▶ Ecole primaire de ONESSE ET LAHARIE
- ▶ Ecole élémentaire de LEON
- ▶ Ecole élémentaire Jean Jaurès - SAINT MARTIN DE SEIGNANX
- ▶ Ecole primaire Marie Curie - SAINT PAUL LES DAX
- ▶ Ecole élémentaire de SOUSTONS

3. Postes spécifiques

3.1 Plus de maîtres que de classes : 3.25 ETP

Ouvertures :

- + 0,5 ETP école primaire de CASTETS
- + 0,5 ETP école élémentaire de Berre – DAX
- + 0,5 ETP école élémentaire des Pins – DAX
- + 0,50 ETP école élémentaire des Arènes – MONT DE MARSAN
- + 0,25 ETP école élémentaire de SABRES (portant le dispositif à 0.75 ETP dans cette école)
- + 0.5 ETP Ecole primaire de SAUGNACQ ET MURET
- + 0.5 ETP Ecole primaire de SORE

Fermeture :

Aucune

3.2 Accueil des moins de 3 ans : 2 ETP

Ouvertures :

- + 0.5 ETP école maternelle de AIRE SUR L'ADOUR
- + 0,5 ETP école maternelle de Berre – DAX
- + 0,5 ETP école maternelle Gischia – DAX
- + 0,50 ETP école du Peyrouat – MONT DE MARSAN (portant le dispositif à 1 ETP dans cette école)
- + 0,5 ETP école maternelle - MORCENX

Fermetures :

- 0,5 ETP Ecole maternelle de SAINT GOR (RPI BOURRIOT – LOSSE – RETJONS - SAINT GOR – VIELLE SOUBIRAN).

3.3 Enseignement de l'occitan hors classe permanente : 0.5 ETP

Ouverture :

- + 0,5 ETP Ecole élémentaire des Pins - DAX

3.4 Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers : 5.5 ETP

Ouvertures :

- ▶ Postes de RASED : réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté
 - . 1 poste de psychologue scolaire (circonscription de Dax Centre Landes : rattaché à l'école élémentaire de TARTAS)
 - . 1 poste de maître G (circonscription de Dax Sud Adour : rattaché à l'école élémentaire de PEYREHORADE)
- ▶ 1 poste d'enseignant spécialisé pour l'Unité d'Enseignement autisme : rattachement à l'école maternelle Jules Barrouillet de SAINT PAUL LES DAX
- ▶ 0.5 ETP enseignant spécialisé pour la clinique Jean Sarrailh à AIRE SUR L'ADOUR
- ▶ 2 postes d'enseignants référents (rattachement aux collèges de GABARRET et de POUILLON pour intervenir sur ces secteurs).

3.5 Autres postes : 17.24 ETP

Ouvertures :

- 11 postes pour le remplacement des enseignants
- 0.5 ETP Conseiller pédagogique : circonscription de Mimizan Pays de Born
- 6.74 ETP : augmentation des décharges de direction pour les écoles à 8 classes ; attribution de décharges de direction aux écoles à 2 classes (10 jours par an) ; modification des quotités de décharges suite aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2016.

Fermeture :

1 ETP : décharges de direction liées aux fermetures de classes des rentrées précédentes et maintenues pendant 1 an (Doazit, Seignosse, Tartas).

4. Autres situations :

Modification dans l'organisation des écoles :

- Fusion des écoles maternelle et élémentaire des Pins – DAX
- Fusion des écoles maternelle et élémentaire de SABRES

Les postes d'enseignants en classes permanentes ou sur postes spécifiques des écoles maternelles ci-dessus sont transférés dans les écoles élémentaires. Celles-ci deviennent des écoles primaires.

- Ecoles de LABOUHEYRE : transfert du cycle 2 de l'école Olympe de Gouges vers l'école Anne Sylvestre et transfert de l'ULIS de l'école Anne Sylvestre vers l'école Olympe de Gouges.
- RPI GASTES – SAINTE EULALIE EN BORN : transfert d'une classe de l'école de SAINTE EULALIE EN BORN vers l'école de GASTES.
- Collège de HAGETMAU : fin du fonctionnement de la classe externalisée de l'ITEP de HAGETMAU au collège
- Ecole élémentaire de PARENTIS EN BORN : transfert du poste d'enseignant spécialisé de l'Unité d'Enseignement vers l'Institut médico-éducatif de MIMIZAN (0.50 ETP) et l'Institut d'éducation motrice Aintzina de MORCENX (0.5 ETP)
- Transfert du poste de psychologue scolaire rattaché à l'école de MIMIZAN Bourg vers l'école des Arènes à PARENTIS EN BORN.
- CMPP : les postes de directeurs deviennent des postes de coordonnateurs (régularisation)
- Hôpital de DAX : un poste d'enseignant spécialisé devient enseignant itinérant pour répondre aux besoins de suivi des élèves et d'accompagnement des enseignants en milieu ordinaire.

—

Résultat du vote relatif au projet de carte scolaire pour la rentrée 2016 :

. CTSD du 8 mars 2016 : représentants du personnel présents appelés à voter : 10

Pour	:	4
Contre	:	6

Un comité technique spécial départemental d'ajustements sera réuni au mois de juin ainsi qu'à la rentrée scolaire afin de traiter des évolutions éventuelles.